

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



11076180

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **10 MAI 2011**

Pour le Greffier,
Greffier

N° d'entreprise : 0435 708 657
Dénomination

(en entier) : **BISCUITERIE J.L. BRICHARD**

Forme juridique : Société Anonyme

Siège : rue Marcel Héron 39 - 5020 FLAWINNE

Objet de l'acte : **NOMINATIONS STATUTAIRES - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL**

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21 avril 2011

A. Il est constaté que les mandats précédemment conférés aux administrateurs sont venus à expiration, notamment par suite du décès survenu en 2010 de Mr Roger MARTIN.

En conséquence, l'assemblée à l'unanimité décide de confirmer aux fonctions d'administrateurs :

-La SPRL SOGASOA, rue du Pourrain 78 à 5330 Assesse, NN 834.818.523, RPM Namur, représentée par Mr Olivier DONEUX, demeurant rue du Pourrain 78 à 5330 Assesse.

-Mr Olivier DONEUX, demeurant rue du Pourrain 78 à 5330 Assesse, NN 65031009521.

-Mr Jean-Luc BRICHARD, demeurant rue Marcel Héron 39 à 5020 Flawinne, NN 49070809762.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés est exercé à titre gratuit et prendra fin, sous réserve de réélection, à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

A l'instant, le conseil d'administration formé comme dit ci-dessus déclare se réunir valablement aux fins d'appeler aux fonctions de Président et d'Administrateur délégué, Mr Olivier DONEUX, pré-qualifié.

L'intéressé disposera en cette qualité de tous pouvoirs de représentation et de gestion journalière de la société avec pouvoir de subdélégation.

La présente délégation annule et remplace la délégation de pouvoirs conférée précédemment à Mr Jean-Luc BRICHARD en sa qualité de Président et Administrateur délégué de la société.

B. L'assemblée décide de transférer avec effet au 1/05/2011 le siège social de la société à l'adresse suivante :

Rue Guillaume Fouquet 28 à 5032 Isnes

Pour extrait conforme

Olivier DONEUX
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/05/2011 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature